

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 27 juin 2017

ATOUT SPORT
Participation du C.C.A.S. / Coupon Sport
Saison septembre 2017 / juin 2018

Sur le rapport d'Anne PICHON, Vice présidente du CCAS,
Mes Chers Collègues,

Je vous propose d'adopter le montant des coupons sports pour la saison 2017/2018, indépendamment du tarif club, suivant le quotient familial du foyer.

Saison 2017 / 2018

<i>Cat.</i>	<i>Quotient familial.</i>	Montant du coupon sport
1	Inférieur à 299 €	30 €
2	de 300 € à 359 €	
3	de 360 € à 419 €	
4	de 420 € à 479 €	20 €
5	de 480 € à 539 €	
6	de 540 € à 599 €	
7	de 600 € à 799 €	

Le règlement de la participation du C.C.A.S. sera mandaté sur production d'une facture récapitulative de chaque club.

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits.

La Vice-présidente du C.C.A.S.
(par délégation du Maire)
Anne PICHON



Page 1 sur 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200475-20170627-CA270617-D29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017